



Route des Grives 8
1763 Granges-Paccot
026 466 41 41

Le vaccin contre la rage

Si vous prévoyez d'emmener votre chien **en voyage à l'étranger**, vous devez le vacciner contre la rage au plus tard 3 semaines avant le départ. La protection est valable trois ans. Durant cette période, même si vous devez repasser la frontière, il n'y a pas besoin de rappel.

Pour les chiens détenus **exclusivement** en Suisse, il n'y a aucune obligation légale de le vacciner contre la rage. Cependant, il peut tout de même être utile de poursuivre la vaccination de votre chien. Le fait de ne pas vacciner son chien contre la rage peut, dans certaines circonstances, avoir de lourdes conséquences.

Qu'est-ce que la rage?

La rage est une maladie virale transmissible qui peut affecter l'homme et tous les mammifères. Elle existe dans le monde entier. Le virus envahit le système nerveux et déclenche une importante salivation, de l'agressivité et l'envie de mordre. Sans un dépistage précoce et des mesures de vaccination correspondantes, la rage mène à la mort. Par année, environ 35'000 personnes meurent de cette maladie dans le monde entier.

Quel est le rôle du chien en tant que transmetteur de la rage?

Il existe différentes formes de cette maladie. Les porteurs de la **rage du renard**, comme nous la connaissons en Europe centrale durant les années septante, sont le renard et le loup. Ils peuvent transmettre la maladie au chien ou à l'homme.

La **rage du chien** (ou rage urbaine), dont le porteur principal est le chien, existe par contre en Turquie, dans les pays de l'ex-URSS, en Afrique du Nord et en Asie. Si vous entreprenez un voyage dans un de ces pays, vous ne devriez en aucun cas toucher des chiens errants ou encore les adopter par pitié et les ramener à votre domicile.

L'adoption des chiens du sud et le trafic illégal de l'est ...

.... sont malheureusement en augmentation. Ils représentent un danger pour nos chiens.

Si votre chien devait rencontrer un animal importé soupçonné d'être porteur de la rage, la loi sur les épizooties prévoit:

"Au contact avec un animal soupçonné d'être porteur de la rage, les chiens non vaccinés contre la rage doivent être mis en quarantaine pendant 100 jours ou tués."

Cela aurait également des conséquences importantes pour vous en tant que propriétaire du chien. Vous-même, ainsi que les personnes qui auraient été en contact avec le chien, devront subir un nombre important de vaccinations.

Nos recommandations

Si votre chien a parfois des contacts avec des chiens dont vous ne connaissez pas l'origine, nous vous recommandons de le vacciner contre la rage tous les 3 ans.